

Le Courrier du Roy

Journal syndical CSN du personnel de soutien
de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Novembre 2013

Volume 16 numéro 1

LA RENTRÉE...

26 septembre 2013 : Journée nationale du personnel de soutien

En septembre dernier avait lieu, comme à chaque année, la journée nationale du personnel de soutien en éducation. Lors de cette journée, votre syndicat vient souligner la contribution essentielle qu'apportent des centaines de travailleuses et travailleurs à la réussite des élèves de notre commission scolaire.

Chaque année, nous essayons de **trouver**, tout en respectant nos budgets, un « petit quelque chose » qui pourrait vous faire plaisir.



Cette année, nous avons pensé vous offrir un protège-carte qui vous permettrait par la même occasion d'avoir à portée de main, le numéro de téléphone de votre syndicat. Communiquer avec votre syndicat **permet** de vous venir en aide pour résoudre autant un problème de convention collective que de santé et sécurité, et même des problèmes de relations de travail.

L'envoi dans les milieux a été fait en main propre ou par courrier interne dans la semaine du 24 septembre 2013. Que vous soyez régulière, temporaire, ou couvert par le chapitre 10, il y a un **protège-carte** pour vous en autant que vous fassiez partie du personnel de soutien.

N'ayons pas peur d'affirmer la qualité de notre travail et de faire la promotion de l'école publique, celle à laquelle nous apportons notre contribution, car c'est une richesse collective inestimable que nous devons préserver pour la société québécoise.

Si vous n'aviez pas reçu votre **protège-carte**, adressez vous à la personne qui distribue le courrier syndical dans votre école ou au bureau du syndicat au 819-373-5473.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire dans un climat de travail **agréable et sécuritaire**.

Odette Brûlé, présidente

Vérifiez vos paies

La rentrée 2013 fut une année bien difficile pour plusieurs au niveau de la paie. En effet, les coupures dans les emplois administratifs que la commission a dû faire, l'arrivée de nouvelles personnes et la complexité de la tâche ont fait en sorte que beaucoup d'erreurs ont été constatées. Plusieurs membres de notre syndicat ont dû demander des corrections.

Nous vous encourageons fortement à faire la vérification de votre paie chaque fois que vous la recevez. N'oubliez pas que les personnes qui entrent les données sont des êtres humains et peuvent se tromper, plus particulièrement en période de stress comme le début de l'année scolaire.

Si vous constatez une erreur sur votre paie, allez d'abord voir la personne de votre école qui s'occupe de la paie. Bien souvent, elle pourra répondre à vos questions et si c'est nécessaire, elle communiquera avec la paie soit pour avoir des explications ou pour faire apporter les corrections. Si lors de la paie qui suit votre demande de corrections, celles-ci ne sont pas faites, téléphonez au bureau du syndicat qui verra à vous indiquer avec qui communiquer ou si le problème est complexe, nous ferons les démarches pour vous.

N'oubliez pas que vous avez habituellement 30 jours ouvrables (et non pas de calendrier) après avoir constaté une erreur, pour demander une correction à votre paie. Après ce délai, la commission pourrait refuser de faire cette correction.

Gabrielle Messier, vice-présidente

Comment entrer en communication avec votre syndicat

Plus souvent qu'autrement, une seule personne est présente au bureau pour répondre aux appels. Cette dernière s'efforce de prendre tous les appels mais vous comprendrez que cela est parfois impossible. Elle ne peut prendre qu'un seul appel à la fois et souvent les discussions peuvent être longues. Chaque situation mérite que l'on prenne le plus de détails possible pour que par la suite nous puissions faire les vérifications et les communications qui s'avèrent nécessaires.

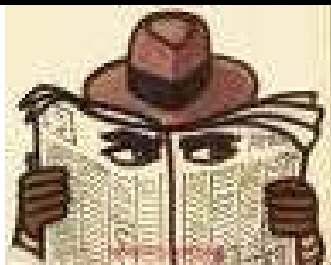
Lorsque que votre appel est acheminé sur la boîte vocale, il est très important de nous laisser vos coordonnées au bureau et à la maison. De plus, sachez qu'il ne nous est pas toujours possible de vous rappeler à l'heure ou au moment que vous nous mentionnez dans votre message. Nous ferons tout en notre pouvoir pour le faire quand nous sommes au bureau. Aussi, il peut être parfois inapproprié de discuter de vos problèmes sur votre lieu de travail.

Il ne vous sert à rien de téléphoner à répétition. Si vous nous laissez un message sur la boîte vocale lors de votre premier appel, souvent nous pourrions vous rappeler dans des délais assez courts si vous êtes joignable dans votre milieu de travail. Vous pouvez aussi nous envoyer un courriel à l'adresse : soutiencsn@csduroy.qc.ca. C'est habituellement très efficace et nous pouvons le consulter même lorsque nous sommes à l'extérieur du bureau.

Sachez que nous avons à cœur nos membres et que nous ferons tout en notre possible pour retourner votre appel et vous conseiller.

Sylvain Gagnon, trésorier

Le Courrier du Roy : Journal officiel Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy (CSN)



Responsable journal
Sylvain Gagnon

Correction :
Martine Gervais

Impression :
École secondaire Chavigny

946, rue Saint-Paul,
Trois-Rivières (Québec) G9A 1J3
Téléphone : (819) 373-5473
Télécopie : (819) 373-2486
Courriel : soutienCSN@csduroy.qc.ca
Site Web : www.soutienduroy.ca

Courrier interne : École Saint-Paul

Les élus de votre syndicat : Qui sont-ils ?

Vous faites partie des chanceux qui sont syndiqués et qui ont la possibilité d'élire des personnes pour défendre leurs droits. Chaque année, à l'automne, il y a des élections au comité exécutif. Une année pour les vice-présidences, comme c'est le cas cette année, et l'autre année pour la présidence, le secrétariat et la trésorerie.

Ces personnes sont élues par ceux qui viennent à l'assemblée générale annuelle et soyons francs, ce ne sont pas les 1 000 membres qui y assistent. Les élus peuvent être remplacés à chaque élection lorsqu'une autre personne est présentée.

Une fois élus, les membres du comité exécutif sont là pour défendre vos droits, mais les **droits que vous avez, pas ceux que vous aimeriez avoir**. Pour les droits que vous aimeriez avoir, vos élus en font part au comité national de négociation qui les analyse, prépare un cahier de demandes et le font adopter par le Conseil du secteur scolaire (rassemblement des représentants de tous les syndicats de soutien scolaire CSN qui se rassemble pour prendre des décisions) et par la suite par vous en assemblée générale.

Lorsque vous avez une question ou un problème dans votre travail, il est tout à fait pertinent de téléphoner à votre syndicat pour éclaircir la situation. La personne qui vous répondra prendra tout le temps nécessaire pour écouter votre problème, poser des questions pour mieux comprendre et faire les suivis auprès de la commission s'il y a lieu et si c'est là votre désir. Il en est de même lors d'une assemblée.

Mais les personnes que vous avez élues, sont des personnes comme vous qui ont quitté le travail qu'elles effectuaient à la commission, pour aller défendre vos droits.

Donc, défendre vos droits est devenu leur travail. Personne d'entre vous ne mérite de se faire crier après, d'être insulté ou de se faire parler durement. Il en est de même pour vos élus. Aucun ne mérite de se faire crier après, d'être insulté ou de se faire parler durement. Ils sont là pour vous aider à vous faire respecter. Vous devez également les respecter lorsque vous leur parlez que ce soit au bureau ou en assemblée. Même si les propos tenus par les membres de l'assemblée ne font pas votre affaire, il y a une manière de dire les choses.

Les gens qui sont élus, le font par choix et mérite votre respect. Alors lorsque vous parlerez à une personne élue, rappelez-vous que tout comme vous, elle n'aime pas se faire crier après ou qu'on lui parle durement. Et bien qu'elle se soit fait une petite carapace, c'est un être humain qui mérite votre respect.

Odette Brûlé, présidente



Un nouveau site web

Très bientôt, votre syndicat sera présent sur la toile. En effet, nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un site web afin de pouvoir vous fournir rapidement des informations qui pourraient vous être très utiles.

Vous pourrez visiter le site à l'adresse suivante :

www.soutienduroy.ca

| Mouvement du personnel 2012-2013 | | Mis à jour le 2013-09-27 | | |
|-------------------------------------|------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Affichage | Classe d'emplois | Heures / semaine | Établissement | Détentrice/ Détenteur |
| RH-S 27 | T.T.P. violon | 7,5 h | Saint-François-d'Assise | Karine Tremblay |
| RH-S 28 | Tech. en loisirs | 10h | Qualitech | Kim St-Jacques |
| RH-S 29 | Tech. en org. Scolaire | 26h | Ave. Nouvelles | Sylvie Bronsard |
| RH-S 30 | Tech. en SDG | 35h | Notre-Dame-du-Rosaire | Annie Laflamme |
| RH-S 31 | Secrétaire d'école | 35h | St-Philippe/Mond'Ami | Guylaine Ducas |
| RH-S 32 | Secrétaire d'école | 20h | Primaire Louiseville | Kelly-Anne Hardy |
| RH-S 33 | Secrétaire d'école | 20h | Ami-Joie /PEI | Johanie Caron |
| RH-S 34 | Agent de bureau CI 1 | 35h | CA/ Ress. Humaines | Sylvie Mailhot |
| RH-S 35 | Agent de bureau CI 1 | 21h | Serv. Éduc/FP/SAE | Alexandra Gagnon |
| RH-S 36 | Opér. En Imprimerie | 17,5h | Collège de l'Horizon | Carmencita Pinto Garzon |
| RH-S 37 | Opér. Info classe 1 | 21h | Chavigny | Andrew Rousseau |
| RH-S 38 | Surveillant d'élèves | 17,5 | Chavigny | Alain Diamond |
| RH-S 39 | Surveillant d'élèves | 25 | Acad. Les Estacades | Sylvie Tourigny |

L'épargne-retraite FondAction par montant forfaitaire est à nouveau disponible* Profitez-en vite avant que la limite temporaire d'émission d'actions ne soit atteinte. Notez que la méthode d'achat par retenue sur le salaire est disponible en tout temps.

*Le montant maximum de cotisation admissible aux crédits d'impôt relatifs à un fonds de travailleurs est de 5000\$ par année.



ÉPARGNER AVEC LA RETENUE SUR LE SALAIRE, C'EST LE POUVOIR DE TRANSFORMER VOTRE RETRAITE !

**Pour informations :
M. René Drolet au 819-378-5055
(Lundi, mardi et mercredi seulement)**

DONNER
DU SENS
À L'ARGENT

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

Votre temps compensatoire

Ce n'est pas nouveau de cette année qu'il est difficile de prendre un congé pour écouler le temps compensatoire et si vous êtes en présence élèves, les difficultés sont encore plus grandes.

Certaines personnes nous ont contactés parce que lors d'un changement d'école, la nouvelle direction leur a dit qu'elle venait de perdre le temps compensatoire acquis dans l'école précédente. Pourtant, la convention collective est très claire sur ce sujet. Nous vous invitons à la consulter à l'article 8-3.00.

On y mentionne que le moment du congé accordé est déterminé après entente entre la personne salariée et la supérieure ou le supérieur immédiat. S'il n'y a pas entente sur les choix de dates exprimés de part et d'autre ou si la supérieure ou le supérieur immédiat ne peut garantir à la personne salariée la prise du congé pendant la période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date où les heures supplémentaires ont été effectuées, la personne est rémunérée (en argent) selon la clause 8-3.09.

Les heures supplémentaires rémunérées sont payées par la commission dans un délai maximum d'un (1) mois après la présentation de la réclamation dûment signée par la personne salariée et approuvée par la commission.

Lors d'un changement, il arrive que les directions refusent d'honorer le temps compensatoire dûment effectué. Sachez que c'est votre droit de le réclamer. S'il y a mésentente avec votre direction n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat qui vous aidera à obtenir ce qui vous est dû.

Sylvain Gagnon, trésorier



Nouveaux(elles) retraités(ées)

Le 22 octobre dernier avait lieu une soirée hommage aux personnes nouvellement retraitées. Bravo à toutes ces personnes pour les nombreuses années vouées au service du personnel et des élèves :

Kathleen Becotte, agente de bureau classe principale à l'école des Pionniers.

Marguerite Cardin, agente de bureau classe principale au C.E.A. du Chemin-du-Roy.

Joan Fiset, agente de bureau classe principale à l'Académie des Estacades.

Nicole Gélinas-Pichette, agente de bureau classe principale aux ressources financières (CA).

Claire Lavergne, secrétaire de gestion aux ressources humaines (CA).

Nicole Babin, secrétaire d'école à l'école de l'Envolée.

Joan Moquin, secrétaire d'école à l'école Du Moulin.

Linda Paulin, secrétaire d'école à l'école primaire de Louiseville au pavillon St-Louis.

Jeannine C. Ratelle, Technicienne en documentation à la Direction Générale (CA).

Suzanne Alarie, Technicienne en éducation spécialisé relevant du Centre administratif.

Germaine Boisvert, Technicienne en éducation spécialisé à l'école Curé Chamberland.

Raynald Grenier, Technicien en éducation spécialisé à l'école Mond'Ami.

Madeleine Chaîné, technicienne en travaux pratiques à l'école secondaire l'Escale.

Yvon Lesieur, Technicien en administration aux ressources financières (CA).

Nicole Globensky, technicienne en loisirs à l'école secondaire l'Escale.

Aline Dessureault, surveillante d'élèves à l'école Chavigny.

André Ayotte, opérateur en imprimerie classe principale à l'Académie les Estacades.

Liliane Philibert, éducatrice en service de garde à l'école St-Pie-X.

Michel Lévesque, concierge classe II à l'école des Bâtisseurs, pavillon Sainte-Bernadette.

Bonne retraite !!!

ET SI ON AVANÇAIT Le progrès social dépend de nous

En juin dernier, la CSN mettait en branle la campagne de sensibilisation «Et si on avançait». Lors de l'assemblée générale du 11 juin dernier, vous avez eu l'occasion d'entendre Paul Lavergne, président du Conseil central du Cœur du Québec (CSN), accompagné de Denis Drapeau, conseiller à la mobilisation de la CSN au Cœur du Québec vous entretenir sur le sujet.

Quatre grands thèmes sont développés dans cette campagne.

- Sécuriser le revenu tout au long de la vie;
- Miser sur un développement économique et durable;
- Maintenir et développer nos services publics;
- Renforcer la démocratie et la participation citoyenne.

Certains diront : Que fait la CSN dans ces dossiers (2^e front) ?

Pourquoi ne se contente-t-elle pas de négocier les conventions collectives (1^{er} front) ?

Très bonnes questions, dirait un de mes collègues. Il est vrai que l'un des principaux rôles de la CSN est de voir à négocier de bonnes conditions de travail pour ses syndiqués. Mais à quoi sert d'avoir des bonnes conditions de travail, si on n'a pas de bonnes conditions de vie. Regardez aux États-Unis : pour y vivre décemment, il faut être riche et chanceux. Ceux qui gagnent de gros salaires, peuvent toujours s'en tirer mais ils doivent assurément réinvestir en éducation et en santé s'ils sont malades. De plus, les soins sont loin d'être abordables. Finalement, il en reste moins dans les poches puisqu'il faut tout payer. Pour ce qui est des pauvres, ils sont souvent contraints de se passer des services d'éducation et de santé car ils n'en ont pas les moyens.

Au Québec, historiquement, ce sont les syndicats qui ont contribué à créer une classe moyenne dont nous faisons partie. En se réunissant en syndicat, les travailleuses et les travailleurs ont réussi à obtenir des conditions de travail (1^{er} front) plus acceptables.

Et comme nous avons un filet social qui fait en sorte qu'il en coûte peu pour entre autres l'éducation et la santé, eh bien, tous, riches comme pauvres pouvons avoir ces services car c'est collectivement qu'on se les donne. Mais encore faut-il réussir à les conserver.

Lorsque la CSN (2^e front) fait des pressions auprès du gouvernement au niveau de l'assurance-emploi, c'est avec la force du nombre qu'elle parle puisqu'elle représente 300 000 membres. Lorsqu'elle participe aux consultations (qu'elles soient publiques ou par le biais de comités de travail) ou qu'elle produit des mémoires, elle réussit très souvent à influencer les décisions du gouvernement en faveur des travailleuses et des travailleurs. Et lorsque les travailleuses et les travailleurs sortent dans la rue pour appuyer les positions de la CSN qui sont en fait la position de ses membres, c'est un message bien plus clair.

Notre convention collective prendra fin bientôt soit en 2015, Nous serons appelés à nous prononcer sur les demandes que nous voulons faire. Dans les dernières négociations, les augmentations salariales n'ont pas été au rendez-vous. Il serait alors temps que ce soit notre tour d'où l'importance de bien expliquer à notre entourage que nous ne sommes pas une dépense mais plutôt un INVESTISSEMENT car plus les services seront de qualité, moins nous aurons de décrochage scolaire, plus les élèves fréquenteront les services de garde, etc.

Si vous n'étiez pas à l'assemblée générale du 11 juin, je vous invite à aller visionner les vidéos sur le site de la CSN :

<http://www.csn.qc.ca/web/et-si-on-avancait/videos>

Vous verrez qu'il est important de se faire entendre. Et si vous manqué la présentation du 11 juin dernier, vous pourrez participer à l'assemblée publique qui aura lieu le 20 novembre 2013 à 19h à la Rose d'or.

Odette Brûlé, présidente



Application de la convention collective

Les affichages (Chapitre 7-1.00 de la convention collective)

Voici quelques notions que vous devriez connaître concernant le mouvement de personnel.

Secteur général : (7-1.11 A)

- lorsqu'un poste devient vacant, la commission a 30 jours pour décider si elle l'abolit ou si elle le comble.
- Si elle décide de le combler, la commission dispose de 30 jours ouvrables ou au plus tard à la fin de la période d'adaptation de la personne qui occupait ce poste.
- Sauf en dans les mois de mai et juin où la période d'affichage est de 5 jours ouvrables, la commission doit afficher les postes pendant 7 jours ouvrables.
- Si un poste devient vacant après le 31 décembre, la commission a le choix de l'afficher ou de le combler temporairement jusqu'à la fin de l'année scolaire. Elle peut ainsi le conserver pour l'offrir lors des séances d'affectation de la fin de l'année.

Dans ce secteur, la commission décide plus souvent qu'autrement de ne pas afficher après le 1^{er} janvier.

Secteur de l'adaptation scolaire

- Tout poste qui devient définitivement vacant après la rentrée des élèves peut être comblé de façon temporaire jusqu'au prochain plan d'effectif (clause 7-1.17)
- Il existe une exception à 7-1.18, jusqu'au 1^{er} novembre, la commission doit afficher tout poste dont le nombre d'heures est modifié et qui ne découlent pas d'une des raisons énoncées à 7-1.18

Dans ce secteur, il n'y a habituellement jamais d'affichage, aucune création ne découle des raisons énoncées à 7-1.18

Secteur des services de garde

Tout poste nouvellement créé ou qui devient vacant après la rentrée des élèves peut être comblé temporairement jusqu'au prochain plan d'effectif. Pour ce qui est des postes laissés vacants à la séance d'affectation du mois d'août, la commission se donne jusqu'au 1^{er} novembre pour les combler définitivement.

Après cette date, ils seront comblés temporairement jusqu'à la prochaine séance d'affectation. Exceptionnellement cette année, et ce afin d'assurer une transition par rapport aux années passées, la date du 1^{er} novembre est changée pour le 31 janvier 2014

Dans ce secteur, il n'y a jamais d'affichage puisque les postes sont comblés de façon temporaire jusqu'à la fin de l'année sauf dans le cas des postes de techniciens.

Odette Brulé, présidente

Le test de français

Le fameux test de français qui donne des sueurs froides à bien des personnes!! La commission s'est donné une politique de dotation du personnel dans laquelle il est obligatoire pour toute personne temporaire de réussir son test de français pour obtenir un poste.

Il est donc très important pour les personnes temporaires (et celles qui ont obtenu un poste avec cette condition) d'aller passer le test de français le plus tôt possible car au moment d'obtenir un poste, ça pourrait faire la différence si la commission avait le choix entre vous et une personne ayant réussi le test.

Nous avons au bureau du syndicat, les volumes qui vous permettent de réviser votre français avant d'aller passer le test. Nous vous les prêterons moyennant un dépôt qui vous sera remis lorsque vous rapporterez les livres.

Le syndicat a aussi organisé un perfectionnement en français afin d'aider les personnes qui éprouveraient de la difficulté dans cette matière. Le groupe est maintenant complet mais si vous désirez ce perfectionnement, faite le savoir à votre syndicat qui pourrait organiser une autre session au besoin.

Gabrielle Messier, vice-présidente

Avenir des commissions scolaires

Le gouvernement du Parti Québécois fera porter l'odieux de ses décisions sur les enfants et les parents

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) déplore le bras de fer engagé par le gouvernement avec la Fédération des commissions scolaires du Québec, dont l'issue pourrait signifier encore de nouvelles compressions. Déjà, les coupes de 88 millions de dollars en 2012 et la fin du régime de péréquation n'augureraient rien de bon pour un réseau grandement affaibli par quatre années d'austérité touchant tous les services (entretien, transport scolaire, services spécialisés, etc.). L'annonce de la mise sur pied d'un comité d'experts chargé de trouver des solutions, mais dont seraient exclues les commissions scolaires n'est pas acceptable. C'est dans le cadre d'un débat public, auquel on associera aussi les principales intéressées, que les solutions doivent être trouvées.

« Soyons clairs : la CSN est favorable à la transparence de la gestion des commissions scolaires de même qu'à la modernisation de son fonctionnement », a déclaré d'entrée de jeu madame Denise Boucher, vice-présidente de la CSN. « Pour cela, il est plus que temps qu'un nouveau pacte fiscal soit établi entre le gouvernement et les commissions scolaires afin d'assurer la pérennité du système public d'éducation, la qualité des services aux élèves et la qualité du milieu de vie du personnel », insiste-t-elle.

« Mais à quel jeu le gouvernement Marois joue-t-il? » poursuit madame Boucher, indignée de l'insensibilité flagrante du gouvernement du Québec qui se fait donneur de leçons, alors que depuis quatre ans les commissions scolaires ont subi des compressions de près de 650 M\$. « Du côté du gouvernement, c'est l'improvisation depuis le début dans ce dossier... et encore une fois le dogme du déficit zéro l'emporte sur la qualité des services à la population », martèle la leader syndicale.

Il faut le rappeler : les commissions scolaires sont créatrices d'emplois, surtout en région, en plus d'être les gardiennes de l'égalité des services pour les enfants présentant des troubles d'apprentissage. « En sous-finançant le système public d'éducation, le gouvernement du Québec contribue à son affaiblissement », a conclu madame Boucher, en rappelant que le Parti québécois s'était engagé aux dernières élections à augmenter le nombre de professionnel-les et d'employé-es de soutien dans les écoles afin de répondre aux élèves ayant des besoins particuliers ou rencontrant des difficultés.

Source : CSN

Renseignements: Philippe Leclerc,
Service des communications de la CSN
514 216-9097